

N/REF : 8/09/2026 8H43 C:265256 I:37057

V/Email reçu le Mardi 08/09/2026 à 8H43

IMMEUBLE : BOUILLON GRENETTE
10 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE

BOUILLON GRENETTE

**10 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE**

St Martin-H, le 14 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 10 GRENETTE - RESTAURANT LE BOUILLON

MOTIF : INTERVENIR POUR CANALISATIONS BOUCHEES BONDE DE SOL

Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 08/09/2026 A 16H00:
INTERVENTION DEPUIS LE RESTAURANT LE BOUILLON
DÉBOUCHAGE DES DEUX LAVE-MAINS AU FURET MÉCANIQUE
CONTROLE ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

LE 09/09/2026 A 15H30:
INTERVENTION DEPUIS LE RESTAURANT LE BOUILLON
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DES GRILLES DE SOL DE LA CUISINE
PRESENCE DE DETRITUS ET DE NOURRITURE
NETTOYAGE DES TROIS GRILLES
CONTROLE BON ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H.Personnel Débouch. mécanique le 08/09	1	118,91	118,91
1,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 08/09	1	174,79	174,79
TOTAL H.T.				293,70
T.V.A. a 20,00%				58,74
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>352,44</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN